

COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°8

17 octobre 2023 Siège de la Ligue – Lisieux

Présents: Liberge Jean - Président,

Lecornu Pierre, Quesnel Michel, Mouillard Bernard, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Denis Rouxelin,

Excusés: Baillard Patrick, Lefevre Dominique, Guesnon Albert, Sanson Sylvie, Cheradame Philippe, Bourel Valérie, Blanchetière Jean,

Assistent: Desheulles Roger, Dreux Ophélia, Riviere Léo,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne les Coupes de Normandie en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux.

Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

1- ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°06 en date du 19.09.2023
- N°07 en date du 03.10.2023

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 02 octobre 2023.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



3- AFFAIRES A EXAMINER

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE REGLERMENTS ET CONTENTIEUX

Nombre de muté - US AVRANCHES MSM

LA Commission.

Prend connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux concernant le nombre de muté de l'US AVRANCHES en championnat Régional 1 U15.

Transmet à la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

DECISION DE LA CR APPEL

Modification d'horaire - REGIONAL 2 U18 - FC SERQUIGNY NASSANDRES

La Commission,

Prend connaissance de la Décision de la Commission Régionale d'Appel.

26889540- CGA CA - 16.09.2023 - F MIXTE CONDE EN N. / BAYEUX FC

Mail de F MIXTE CONDE EN NORMANDIE – 16.09.2023 – Erreur de saisi de résultat sur la FMI

La Commission.

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, F MIXTE CONDE EN N. « 0 » / BAYEUX FC « 7 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

27210249 - Coupe Gambardella - 30.09.2023 - AS GIBERVILLAISE - AVT GARDE CAEN FOOTBALL Forfait déclaré de l'AS GIBERVILLAISE

La Commission.

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS GIBERVILLAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AVT GARDE CAEN FOOTBALL sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS GIBERVILLAISE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débités sur le compte du club.

27211632 - CNO U15 ORANGE - 30.09.2023 - GRPT ST AUBIN VIGOR // AS STE ADRESSE BUT Forfait déclaré du GRPT ST AUBIN ST VIGOR

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au GRPT ST AUBIN ST VIGOR sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS STE ADRESSE BUT sur le score de 3 à 0,

Inflige au GRPT ST AUBIN ST VIGOR l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débités sur le compte du club.

27211442 - CNO U15 ORANGE - 30.09.2023 - FC LA VARENNE // ST AUBIN FC

Forfait déclaré du FC LA VARENNE

La Commission.

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC LA VARENNE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de ST AUBIN FC sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC LA VARENNE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débités sur le compte du club.

DECISIONS DE LA CRA SECTION LOIS DU JEU

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°03 de la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du jeu concernant les rencontres :

- 26889579 CGA CA 16.09.2023 FUSC BOIS-GUILLAUME GRAND QUEVILLY FC
- 26889590 CGA CA 16.09.2023 US DE BOLBEC ES MONT GAILLARD

26179972 - REG 2 F - Grp B - 24.09.2023 - FC ST LO MANCHE - US DUCEY ISIGNY

Forfait non déclaré de l'US DUCEY ISIGNY

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'US DUCEY ISIGNY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US DUCEY ISIGNY l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 102 euros directement débités sur le compte du club.

26176527- REG 3 - Grp C - 24.09.2023 - BOURGUEBUS SOLIERS FC - USON MONDEVILLE

Mail de l'arbitre de la rencontre - 25.09.2023 - Erreur de saisi de résultat sur la FMI

La Commission.

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, BOURGUEBUS SOLIERS FC « 4 » / USON MONDEVILLE « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

26177678 - REG 1 U18 - 23.09.2023 - US AVRANCHES MSM / FC ROUEN 1899

Mail de l'arbitre de la rencontre - 25.09.2023 - Erreur de saisi de résultat sur la FMI

La Commission.

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, US AVRANCHES MSM « 6 » / FC ROUEN 1899 « 1 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.



27210562 - CNO U15 ORANGE - 07.10.2023 - FC AGON COUTAINVILLE - FC EQUEURDREVILLE HAIN

Forfait déclaré du FC AGON COUTAINVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC AGON COUTAINVILLE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE sur le score de 3 à 0.

Inflige au club du FC AGON COUTAINVILLE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débités sur le compte du club.

DECISIONS DE LA CR REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°05 de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux concernant les rencontres :

- 26178233 REG 3 U18 02.09.2023 AS TOURLAVILLE AS VALOGNES
- 26174369 REG 1 Grp B 10.09.2023 FC ROUEN 1899 O. PAVILLAIS
- 26179874 REG 2 F Grp A OH TREFILERIES NEIGE FC ROUEN 1899 2
- 26174363 REG 1 Grp B 02.09.2023 GRAND QUEVILLY FC US MESNIL ESNARD FRA

DECISIONS DE LA CR APPEL

La Commission prend connaissance du procès-verbal n°05 de la Commission Régionale d'Appel concernant la rencontre :

26174366 – REG 1 – 03.09.2023 – FC GISORS VN – FC ROUEN 1899 2

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE REGLERMENTS ET CONTENTIEUX

Nombre de muté - FC ROUEN 1899

La Commission,

Prend connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux concernant le nombre de muté du FC ROUEN 1899 en championnat Régional 1 U18.

Transmet à la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

27211633 - CNO U15 ORANGE - 30.09.2023 - AC ST ROMAIN COLBOSC - RC HAVRAIS

Absence de l'équipe visiteuse

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du RC HAVRAIS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AC ST ROMAIN COLBOSC sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du RC HAVRAIS l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débités sur le compte du club.

DECISION DE LA CR DISCIPLINE

La Commission prend connaissance du procès-verbal du 27.09.2023 de la Commission Régionale de Discipline concernant la rencontre :

26176994 – REG 3 – Grp F – 03.09.2023 – EU FC – O. PAVILLAIS

Et procède au retrait de point.





DECISION DE LA CR APPEL

La Commission prend connaissance du procès-verbal du 02.10.2023 de la Commission Régionale d'Appel concernant les rencontres :

- 26177441- REG 3 03.09.2023 CO CLEON FUSC BOIS-GUILLAUME
- 26176687 REG 3 02.09,2023 J. FERTOISE B. FC FLERIEN

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE REGLERMENTS ET CONTENTIEUX

Nombre de muté - SC FRILEUSE

La Commission.

Prend connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux concernant le nombre de muté du SC FRILEUSE en championnat Régional 1 U18.

Transmet à la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

27269432 - REG1 U18F - 07/10/2023 - FC ST LO MANCHE // OH TREFILERIE NEIGES

Absence de l'équipe visiteuse

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'OH TREFILERIES NEIGES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'OH TREFILERIES NEIGES l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 60 euros directement débités sur le compte du club.

26178628 - REG 3 U18 - 08.10.2023 - FC NEUFCHATEL EN BRAY / FC SEINE EURE

Réclamation du FC SEINE EURE

La Commission.

Transmets à la CRA Section Lois du Jeu.

26175848 - REG 3 - Grp A - 08.10.2023 - ES ST SAUVEUR ROD. - CA PONTOIS

Mail du CA PONTOIS – 10.10.2023 – Erreur de saisi de résultat sur la FMI

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, ES ST SAUVEUR ROND. « 2 » / CA PONTOIS « 3 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.



26179976 - REG2 F - 08.10.2023 - US AVRANCHES MSM // CS CARENTANAIS

Match non-joué

La Commission,

Après avoir pris connaissance des courriers des deux clubs,

- Attendu qu'une demande de report de la rencontre avait été refusée par la Commission au cours de la semaine précédant la rencontre,
- Attendu qu'une rencontre ne peut être reportée sans l'accord de la commission compétente
- Attendu que le CS CARENTANAIS était absent à l'heure de la rencontre
- Attendu que l'US AVRANCHES n'a pas fourni de FMI mentionnant l'absence du CS CARENTANAIS à l'heure de la rencontre
- Attendu les dispositions de l'article 22 du Règlement de la Compétition :
 « Sur requête de la Commission gérant la compétition, la non-transmission de la feuille de match dans le délai fixé par le demandeur entraînera, pour le (ou les) club(s) concerné(s), la perte du match par pénalité, assortie d'une amende fixée chaque année par le Comité de Direction. »

Donne match perdu:

- Par Forfait au club du CS CARENTANAIS sur le score de 3 à 0 pour ne pas s'être présenté à l'heure de la rencontre et inflige au club l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 102€
- Par pénalité au club de l'US AVRANCHES sur le score de 3 à 0 pour ne pas avoir transmis la FMI de la rencontre et inflige au club l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 15€

26174698 - REG 2 - Grp B - 14.10.2023 - MALADRERIE OS / LA SELLE LA FORGE

Match arrêté à la 12ème minute suite à la blessure d'un joueur

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant que la rencontre a été arrêté suite à la blessure d'un joueur,
- Considérant que l'arbitre a définitivement arrêté la rencontre,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne la rencontre à rejouer à une date qui restera à fixer. Souhaite un prompt rétablissement au joueur de La Selle La Forge.

27269427 - REG 1 U18F - 30.09.2023 - Grp B - FC ST LO MANCHE - AS DE CHERBOURG F

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des courriers des deux clubs,
- Attendu qu'aucun protocole sanitaire relatif au COVID n'est prévu,
- Attendu que l'absence de joueuses pour cause de blessure n'est pas un motif recevable,
- Attendu qu'une rencontre ne peut être reportée sans l'accord de la commission compétente,
- Attendu que les deux équipes étaient absentes à l'heure de la rencontre,

Donne match perdu par forfait aux deux équipes sur le score de 3 à 0,

Inflige aux deux clubs l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 102 euros directement débités sur le compte du club.



4- MATCH ARRETE - 26175841 - REG 3 - GRP A - 23.09.2023 - CA PONTOIS - UC BRICQUEBETAISE

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier :
 - FMI de la rencontre
 - o Rapports des arbitres assistants de la rencontre
 - Courrier du Président du CA PONTOIS, M. JOUIN
 - Courrier du coach de l'UC BRICQUEBETAISE, M. DJAFER KHODJA
- Considérant les dispositions de l'article 14 du règlement du championnat régional senior :
 - « Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée. »
- Considérant qu'un cas de force majeure ne peut être retenu que dans le cas où l'événement amenant à la panne remplit les trois critères suivants : irrésistible, imprévisible et extérieur,
- Considérant que dans le cas présent le club n'a pas respecté toutes les dispositions de l'article 14 du règlement de la compétition puisqu'il n'est pas fait état de la présence d'un technicien :
 - « La présence d'un technicien en installation d'éclairage pour nocturnes, capable d'intervenir immédiatement, est obligatoire. »
- Considérant alors que le club n'a pas tout mis en œuvre pour faire cesser la panne d'éclairage immédiatement et donc que le caractère irrésistible de la panne ne peut être retenu,
- Considérant que la responsabilité du CA PONTOIS est donc engagée,

Donne match perdu par pénalité au club du CA PONTOIS sur le score de 3 à 0 pour en faire bénéficier le club de l'UC BRICQUEBETAISE sur le score de 3 à 0.

5- COUPE DE NORMANDIE U16

La Commission,

Prend connaissance du classement de la Coupe de Normandie U16 à l'issu de la journée 1 :

GROUPE A

N°	Equipe	1 - Pts	JO	GA	NU	PE	5 - BP	ВС	4 - Diff	2 - Point Particulier	3 - GA Quoti.
1	Us Avranches Msm 21	3	1	1	0	0	12	0	12		NC
2	As De Cherbourg F. 21	3	1	1	0	0	9	0	9		NC
3	As Ptt Caen 21	3	1	1	0	0	5	0	5		NC
4	Sm Caen Calv.Bn 21	3	1	1	0	0	4	0	4		NC
5	Fc Flerien 21	3	1	1	0	0	2	0	2		NC
6	Maladrerie Os 21	3	1	1	0	0	1	0	1		NC
7	Fc St Lo Manche 21	3	1	1	0	0	5	2	3		2,5
8	Uson Mondeville 21	3	1	1	0	0	4	2	2		2
9	Es Coutancaise 21	1	1	0	1	0	3	3	0	3	1
10	Us Aunay/Odon 21	1	1	0	1	0	3	3	0	0	1
11	As Villers Houlgate 21	0	1	0	0	1	2	4	-2		0,5
12	Agneaux Fc 21	0	1	0	0	1	2	5	-3		0,4
13	Us Alenconnaise 61 21	0	1	0	0	1	0	1	-1		0
14	Fc Du Pays Aiglon 21	0	1	0	0	1	0	2	-2		0
15	Bayeux Fc 21	0	1	0	0	1	0	4	-4		0
16	Ca Lisieux Pa 21	0	1	0	0	1	0	5	-5		0
17	As Tourlaville 21	0	1	0	0	1	0	9	-9		0
18	Us Granvillaise 21	0	1	0	0	1	0	12	-12		0

GROUPE B

N°	Equipe	1 - Pts	JO	GA	NU	PE	5 - BP	ВС	4 - Diff	2 - Point Particulier	3 - GA Quoti.
1	Evreux Fc 27 21	3	1	1	0	0	6	0	6		NC
2	Fc Dieppe 21	3	1	1	0	0	2	0	2		NC
3	Grand Quevilly Fc 21	3	1	1	0	0	5	1	4		5
4	Usf Fecamp 21	3	1	1	0	0	5	1	4		5
5	Pacy Menilles Rc 21	3	1	1	0	0	7	2	5		3,5
6	Le Havre Ac 21	3	1	1	0	0	3	1	2		3
7	Fc Rouen 1899 21	3	1	1	0	0	2	1	1		2
8	Fc Seine Eure 21	3	1	1	0	0	2	1	1		2
9	Fusc Boisguillaume 21	1	1	0	1	0	2	2	0	3	1
10	Us Quevilly R.M. 21	1	1	0	1	0	2	2	0	0	1
11	Fc Val De Reuil 21	0	1	0	0	1	1	2	-1	,	0,5
12	Cms Oissel 21	0	1	0	0	1	1	2	-1		0,5
13	Cs Serv.Mun.Le Havre 21	0	1	0	0	1	1	3	-2		0,333333333
14	Yvetot Ac 21	0	1	0	0	1	2	7	-5		0,285714286
15	Havre Caucriauv S 21	0	1	0	0	1	1	5	-4		0,2
16	Esm Gonfreville 21	0	1	0	0	1	1	5	-4		0,2
17	Fc Offranvillais 21	0	1	0	0	1	0	2	-2		0
18	Spn Vernon 21	0	1	0	0	1	0	6	-6		0



La Commission,

Prenant connaissance de l'égalité parfaite entre les équipes suivantes :

- 3ème place : Usf Fecamp et Grand Quevilly Fc
- 7ème place : Fc Rouen 1899 et Fc Seine Eure
- 11 ème place : Fc Val de Reuil et Cms Oissel
- 15ème place : Havre Caucriauville et Esm Gonfreville

Conformément aux dispositions de l'article ?? du règlement de la Coupe de Normandie U16,

Procède au départage par tirage au sort et dit que le classement est le suivant :

3^{ème} Grand Quevilly Fc 4^{ème} Usf Fecamp 11^{ème} Cms Oissel 12^{ème} Fc Val de Reuil

7^{ème} Fc Rouen 1899 8^{ème} Fc Seine Eure 15^{ème} Havre Caucriauville S 16^{ème} Esm Gonfreville

La Commission,

Conformément aux dispositions de la formule échiquier,

Dit que les rencontres du 2ème tour auront lieu comme suit le samedi 18.11.2023 :

GROUPE A

Us Avranches Msm – As De Cherbourg

As Ptt Caen - Sm Caen Calv.Bn

Fc Flerien - Maladrerie Os

Fc St Lo Manche – Uson Mondeville

Es Coutancaise – As Villers Houlgate

Us Aunay/Odon - Agneaux Fc

Us Alenconnaise 61 - Fc du Pays Aiglon

Bayeux Fc – Ca Lisieux Pa As Tourlaville – Us Granvillaise

GROUPE B

Evreux Fc 27 – Fc Dieppe

Grand Quevilly Fc – Usf Fecamp Pacy Menilles Rc – Le Havre Ac

Fc Rouen 1899 - Fc Seine Eure

Fusc Bois-Guillaume – Fc Val de Reuil

Us Quevilly Rm - Cms Oissel

Cs Serv.Mun Le Havre – Yvetot Ac Havre Caucriauville S – Esm Gonfreville

Fc Offranvillais - Spn Vernon

6- COUPE DE NORMANDIE U15 ORANGE

TIRAGE 2^{ème} TOUR - 21/10/2023

La Commission,

Procède au tirage en décomposant les clubs en 5 groupes géographiques (Districts) Les rencontres auront lieu le samedi 21 octobre 2023 à 15H00 :

- 1. Fc St Lo Manche Af Virois
- 2. Fc 3 Rivieres Us Granvillaise
- 3. Ent.Psf/Fcac Us Ouest Cotentin
- 4. As Valognes F. PI Octeville
- 5. As Tourlaville As De Cherbourg F.
- 6. Agneaux Fc La Brehalaise
- 7. Ent. Fce-Asbc Fc Equeurdr. Hainnev
- 8. St Hilaire Virey Lan Es Coutancaise
- 9. Us Semilly St Andre Grpt Js Ay
- 10. Cs Carentanais Us Avranches Msm
- 11. Fc Des Etangs Conde Sp
- 12. Fc Flerien Am La Ferriere
- 13. As St Germain Corbei Us Alenconnaise
- 14. Ss Domfrontaise L. St Georges Gros.
- 15. As La Selle La Forge Us Athis
- 16. Us Mortagnaise Fc Argentan
- 17. Us Canton Thibervill Fc Du Pays Aiglon
- 18. As Potigny V.C.U. Bourguebus Soliers F
- 19. As Trouvil. Deauville Cs Orbecquois V
- 20. As Villers Houlgate Dozule Fc
- 21. Fc Troarn Grpt Blainville Bb

- 22. Es Livarotaise Esfc Falaise
- 23. Us Pont L'Eveque Ca Lisieux Pa
- 24. Val D Auge- Mezidon Cs Honfleur
- 25. As Ifs Uson Mondeville
- 26. As St Vigor Le Grand Sm Caen Calv.Bn
- 27. Avt G. Caen Football Maladrerie Os
- 28. Fc Laurentais Boulon Us Villers Bocage
- 29. Inter Odon Fc As Verson
- 30. Fc Thaon Bretteville As Ptt Caen
- 31. C.H.L. Terre Et Mer Bayeux Fc
- 32. Grpt Us Criel Eu Fc Us Luneraysienne
- 33. As Le Treportaise O. Pavillais
- 34. E.Motteville X Mare As Fauvillaise
- 35. Cany Fc Es Plateau Fouc.Real
- 36. Js St Nicolas Bethun Fc Offranvillais
- 37. Yvetot Ac Fc Dieppe
- 38. Grand Quevilly Fc Grpt Efecoc
- 39. Us De Grammont Fc Rouen 1899
- 40. As Madrillet Chat BI Us Quevilly R.M.
- 41. Fc Le Trait Duclair Fusc Boisguillaume
- 42. Cms Oissel Rouen Sapins Fc

- 43. As Gournay Football Mont St Aignan Fc
- 44. Stade Sotteville Cc Canteleu Fc
- 45. Fc St Etienne Rouvr Us Mesnil Esnard F
- 46. St Aubin Fc A Houlmoise Bond Fc
- 47. Us De Bolbec As Ste Adresse But
- 48. Esm Gonfreville Le Havre Ac
- 49. Us Lillebonnaise Sc Frileuse
- 50. Cs Serv.Mun.Le Havre Us Epouville
- 51. Cs Gravenchon Es Du Mont Gaillard
- 52. Sc Octeville Sur Mer Usf Fecamp
- 53. Ac St Romain Colbosc As De Montivilliers

- 54. Havre Caucriauv S Oh Trefilerie Neiges
- 55. Cs Beaumont Fa Du Roumois
- 56. Charleval Fc Us Andelle
- 57. Fac Alizay Saint Sebastien Foot
- 58. Es Vallee De L'Oison Fc Val De Reuil
- 59. Us Conchoise Fc Serquigny Nassand
- 60. Fc Eure Madrie Seine Pacy Menilles Rc
- 61. Spn Vernon Evreux Fc 27
- 62. La Croix Vallee Eure Fc Seine Eure
- 63. Us Gasny Es Normanville
- 64. St Marcel F Fc Gisors Vexin 27

Prochain tirage le 07/11/2023

7- COUPE DE NORMANDIE FEMININE

TIRAGE 1er TOUR - 05/11/2023

La Commission.

Après avoir exempté :

- Les clubs participant aux championnat D3F et REG 1 F
- Les clubs étant allés le plus loin en CDF F en 22/23 et possédant la meilleure différence de but en cas d'égalité :
 - CA LISIEUX (1/4 de finale)
 - US ANDAINE (1/8ème de Finale Diff : -1)
 - FC DU PAYS DU NEUBOURG (1/8ème de Finale Diff : -1)

Procède au tirage en décomposant les équipes en deux groupes géographiques.

Les rencontres auront lieu le dimanche 05 novembre 2023 à 15H00 :

- 1. Bayeux Fc Es Coutancaise
- 2. Es Pointe Hague Fc St Lo Manche
- 3. Av. De Messei Maladrerie Os
- 4. Uson Mondeville Us Le Sap
- 5. Inter Odon Fc Oc Briouze
- 6. Fc Thaon Bretteville Sch Football
- 7. Es Des Marais Cs Carentanais
- 8. Us Avranches Msm Us Ducey Isigny

- 9. Fc Sud Ouest Caen As Villers Houlgate
- 10. Us Villers Bocage As Ifs
- 11. Fc Moyaux Usc Mezidon Fb
- 12. Esfc Falaise J. Fertoise Bagnoles
- 13. Cs Orbecquois V.. Fc Serquigny Nassand
- 14. Usf Fecamp Oh Trefilerie Neiges
- 15. Olympia'Caux Footbal Fc Dieppe
- 16. Mont Saint Aignan Fc Fc Du Nord Ouest

Prochain tirage le 07/11/2023.

8- COUPE DE NORMANDIE U18F E2SE

TIRAGE 1er TOUR - 11/11/2023

La Commission.

Après avoir exempté toutes les équipes ayant fait les meilleurs résultats au 1er tour 22/23.

Les rencontres auront lieu le samedi 11 novembre 2023 à 15H00 :

- 1. Esm Gonfreville Avt G. Caen Football
- 2. Fc St Lo Manche Us Avranches Msm

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

TIRAGE 1er TOUR - 11/11/2023

La Commission, Après avoir exempté

Les rencontres auront lieu le samedi 11 novembre 2023 à 15H00 :

- 1- Fc St Lo Manche Es Coutancaise
- 2- P. St Jamaise Us Granvillaise
- 3- Grpt Jeunesse Fc Ca Lisieux Pa
- 4- Uson Mondeville Le Havre Ac
- 5- As Verson Bayeux Fc
- 6- Sc Thiberville Rouen Sapins Fc
- 7- Es Normanville Saint Sebastien Foot
- 8- Us Epouville Oh Trefilerie Neiges
- 9- Sc Octeville Sur Mer As De Montivilliers

10- COUPE DE NORMANDIE SENIOR

TIRAGE 1er TOUR - 29/10/2023

La Commission,

Procède au tirage en décomposant les clubs en 5 groupes géographiques (Districts) Les rencontres auront lieu le dimanche 29 octobre 2023 à 15H00 :

- 1. Es Tirepied La Brehalaise
- 2. As Saint Ovin Es Terregate Beuvron
- 3. Us Mortainaise Esp St Jean Champs
- 4. Usm Donville Fc Du Thar
- 5. Us Pontorson As Sacey
- 6. Us St Martin St Jean Us Gavrayenne
- 7. As Coudeville Hudime Cs Villedieu
- 8. Us Auversoise Asj Blainville Malo
- 9. St Jean Baisants S. Us Roncey Cerisy
- 10. Es Marigny Lozon M.V Periers Sports
- 11. As St Jores Jeunesse Cenillaise
- 12. Es Le Desert Aubigny Sc
- 13. As Ste Marie Mont Fc St Jean De Daye
- 14. Es Des Marais Es Munevillaise
- 15. Fc Digosville Us La Glacerie
- 16. A Amont Quentin Fc Pl Octeville
- 17. Us Vasteville Acquev As Greville Hague
- 18. Cs De Barfleur Us Pierreville Sgg
- 19. Es Quettetot Rauvill Er Mesnil Au Val
- 20. Fc Bretteville Saire As Pointe Cotentin
- 21. Octeville Hague S. Es Heauville Siouvil
- 22. Bricqueboscq Sp Sm Haytillon
- 23. Us Menil De Briouze As Gaceenne
- 24. Fc Carrouges Fc Putanges Le Lac
- 25. F.C. Du Pays Bellemo U.S. Theilloise
- 26. Amc Bazoches/Hoene A. Chailloue
- 27. As Bouce Cs Pays De Longny
- 28. As Valburgeoise Es Pays D Ouche
- 29. Fmixte Conde En Ndie Fl Segrie Fontaine
- 30. As St Germain Corbei As Sarceaux Espoi

- 31. Fc Ecouche As Passais St Fraimb
- 32. Us Le Sap Sees Fc
- 33. Sam Football Am La Ferriere
- 34. Sc Damigny As Monts Andaine
- 35. SI Petruvien O.Alenconnais
- 36. Fc Mortree As Berd Huis F.
- 37. As Magny Le Desert Us Flerienne
- 38. As Morteaux Fresne Castelet Fc
- 39. Fc Moyaux F.C. Vital
- 40. A Caen Sud As St Sylvain
- 41. As La Hoguette Asss Caen
- 42. Es Sannerville Touf. Us Villervillaise
- 43. Us Petruvienne As Ouilly Le Vicomte
- 44. Dozule Fc Croissanville Fc
- 45. Amc Val D Auge Fc Cagny
- 46. Es Courtonnaise As Glos
- 47. Us Maisons As Bieville Beuville
- 48. As Mathieu Us Trevieroise
- 49. Ua St Sever Us Le Tourneur
- 50. Is Caumontaise Asl Ajon
- 51. Fontenay Le Pesnel F Es Du Tronquay
- 52. C.H.L. Terre Et Mer Us Authie
- 53. Fc Laurentais Louvigny Fc
- 54. Grainville Odon Fc Us Tilly S/Seulles
- 55. Usi La Graverie As Vaudry Truttemer
- 56. Ramponneau As Us St Thomas
- 57. Solidarite S Gournay Le Havre F.C. 2012
- 58. Espc St Gilles Etain Fc Breaute Brettevil
- 59. Fc Gruchet Le Valass Us Epouville
- 60. Js St Leonard 76 Js Du Fontenay

- 61. Maneglise Fc F Libre As Du Havre
- 62. As De La Frenaye Gainneville Ac
- 63. As Angerville Orcher Rolleville Fc
- 64. Us Ste Marie Champs F. Boucle Seine
- 65. Ca Longuevillais E.Vienne Saane Longu
- 66. Limesy Es Aumaloise
- 67. As Mesnieroise Fc Petit Caux
- 68. Ac Bray Est Forges Us Normande 76
- 69. Us Gregeoise Us Bacqueville Pierr
- 70. As Vallee Du Dun Fc Biville Baignarde
- 71. Fc Louvetot Fc Freville Bo.Sivom
- 72. Fc Anneville Manehou As Buchy
- 73. Es Arques Bataille Aj Caulle Bosc Hard
- 74. As Sassetot Therould Es Janvalaise
- 75. As5v Canteleu Fc
- 76. Friends United Fc Asm Amfreville Mivoi
- 77. St Martin Vivier Om Isneauville Fc
- 78. Sc Petit Couronne Es Montigny Vaupal
- 79. Us St Martin Osmonv A Rouennaise Foot
- 80. Us St Jacques/Darnet Fc Bonsecours S.L.
- 81. U.S Foret De Roumare St Grand Quevilly
- 82. Fc La Varenne Asptt Rouen
- 83. As Londaise Asc Jiyan Kurdistan

- 84. Rc De Muids Vauvray Us De Grammont
- 85. Us De La Presqu IIe E.Motteville X Mare
- 86. Us Allouville Trouvi Fc Ventois
- 87. La F.A Caux Marine Rc Etalondes
- 88. As St Pierre Varenge Stade Valeriquais
- 89. Us Envermeu Us Crielloise
- 90. As St Elier As Routot
- 91. Cs Lyonsais C.Andelle Pitres
- 92. Cf Chapelle Bois Fau As Ailly Fontaine
- 93. Es Claville Us Louviers
- 94. Fc St Maclou Boullev As Du Vievre
- 95. As Manneville S.Mars Fc Brionne
- 96. Fc Plat Nord Aviron Es Angerville Bpgv
- 97. Sc Quittebeuf Us Cormeilles Lieure 98. As De Vesly - Charleval Fc
- 99. Rc Lery Cs Ivry La Bataille
- 100. Fc Croth Marcilly As Criquebeuf Fb
- 101. Fc Du Roumois Nord Ac Beuzeville
- 102. Fc Val De Risle Us Barroise
- 103. Fc Hennezis Vexin Sc Thiberville
- 104. Fc Ezy Sur Eure Rc Malherbe Surville
- 105. As Hondouville Fc Avrais Nonancourt

Prochain tirage le 07/11/2023.

11- OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES ET FEMININES - ANNEXE 7 AUX R.G

Voir l'annexe au Procès-verbal n°08 publié sur le site de la Ligue.

12- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu mardi 07 novembre 2023.

Le Président

1

Jean Liberge

Le Secrétaire

4

Pierre Lecornu